



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-029-2021-01

PUBLIÉ LE 14 JANVIER 2021

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2021-01-13-006 - Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France (2 pages)

Page 3

IDF-2021-01-13-007 - Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France (2 pages)

Page 6

IDF-2021-01-13-008 - Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France (2 pages)

Page 9

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2021-01-13-006

Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005 du 22
décembre 2017

portant composition nominative du Conseil économique,
social et environnemental d'Ile-de-France

ARRÊTÉ N°

**modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017
portant composition nominative du Conseil économique, social
et environnemental d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 modifié relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 20 juin 2018 modifiant la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

VU le courrier du secrétaire général de l'union syndicale Solidaires d'Ile-de-France en date du 4 janvier 2021, faisant part de la désignation de Monsieur Bruno PONCET en remplacement de Monsieur Jean-Louis FRISULLI et de Madame Sophie AGUIRRE en remplacement de Madame Gaëlle MARTINEZ au sein du deuxième collège du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

SUR la proposition de la préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

II – Deuxième collège : représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives

Il est constaté la désignation par l'union syndicale Solidaires d'Ile-de-France de Monsieur Bruno PONCET en remplacement de Monsieur Jean-Louis FRISULLI et de Madame Sophie AGUIRRE en remplacement de Madame Gaëlle MARTINEZ.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions du II de l'article 1er de l'arrêté du 22 décembre 2017 susmentionné sont inchangées.

ARTICLE 3 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 13 janvier 2021

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,

SIGNE

Marc GUILLAUME

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2021-01-13-007

Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

ARRÊTÉ N°

modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 modifié relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 20 juin 2018 modifiant la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

VU le courrier de la secrétaire générale de l'union régionale CGT d'Ile-de-France en date du 6 janvier 2021, faisant part de la désignation de Monsieur Tancrède MOTTA en remplacement de Monsieur Patrick PICARD au sein du deuxième collège du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

SUR la proposition de la préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

II – Deuxième collège : représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives

Il est constaté la désignation par l'union régionale CGT d'Ile-de-France de Monsieur Tancrède MOTTA en remplacement de Monsieur Patrick PICARD.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions du II de l'article 1er de l'arrêté du 22 décembre 2017 susmentionné sont inchangées.

ARTICLE 3 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 13 janvier 2021

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,

SIGNE

Marc GUILLAUME

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2021-01-13-008

Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

ARRÊTÉ N°

modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 modifié relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 20 juin 2018 modifiant la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

VU le courrier de la présidente de la Coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) en date du 4 janvier 2021, faisant part de la désignation de Madame Cécile COLLE en remplacement de Madame Hélène RAMAJO au sein du troisième collège du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

SUR la proposition de la préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

III – Troisième collège : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable :

Il est constaté la désignation par la Coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) de Madame Cécile COLLE en remplacement de Madame Hélène RAMAJO.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions du III de l'article 1er de l'arrêté du 22 décembre 2017 susmentionné sont inchangées.

ARTICLE 3 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 13 janvier 2021

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,

SIGNE

Marc GUILLAUME